

PRIGNAC ET MARCAMP  
85 avenue des Côtes de Bourg  
33710 Prignac et Marcamps

## DECISION DU MAIRE

### Objet : Achat PANNEAU ROUTIER DE SIGNALISATION

Le Maire de Prignac et Marcamps,

- Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 202517 du 8 avril 2025 portant délégation d'attributions au Maire,
- Vu** la nécessité de procéder au changement de l'ensemble des panneaux de signalisations sur la commune de Prignac et Marcamps ;
- Vu** le vote du Budget Primitif qui a eu lieu le 18 avril 2025,
- Vu** la décision modificative n°1 votée par délibération n°202560 le 8 juillet 2025 sur lequel figure en section d'investissement la ligne budgétaire ;
- Vu** le devis n° 250630004 établi par LIFTING SIGNALISATIONS qui a fait un état des lieux des panneaux nécessaire à la bonne signalisation routière sur l'ensemble de la commune ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** : De retenir l'offre établie par LIFTING SIGNALISATIONS situé 2 rue de Lignac à Léognan (33850)) devis n° 250630004 pour :

- 1 forfait comprenant la dépose et pose de 34 panneaux de signalisation routiers
- 1 forfait de resurfaçage de 13 panneaux de signalisation routiers

pour un montant total de 5 680.57 € HT soit 6 816.68 € TTC.

**ARTICLE 2** : Les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au budget ;

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Blaye
- Monsieur le Trésorier payeur de Saint-André de Cubzac,
- A l'intéressé

Fait à Prignac et Marcamps,  
Le 11 juillet 2025

Le Maire,  
Laury Lefèvre

